

les sociétés de bienfaisance et les philanthropes exercent leur action humanitaire, le rôle du gouvernement consistant à leur accorder quelques subventions, à pourvoir à leur inspection et à élaborer les directives. Le ministère fédéral de la Santé exerce sa juridiction sur quelques-uns des aspects de l'hygiène intéressant la population.

**Hygiène publique.**—On remarque dans les différentes provinces une grande diversité dans les méthodes d'approche des questions d'hygiène publique, mais cette diversité est plus apparente que réelle, car elle ne porte guère que sur les modalités de l'organisation des ministères provinciaux et des rouages administratifs chargés des hôpitaux et autres institutions similaires; par contre, on constate que toutes les provinces sans exception mettent au premier rang de leurs préoccupations l'inspection médicale des écoliers. Parfois cette inspection est exercée par les officiers de santé du district ou du sous-district et parfois par des infirmières attachées aux écoles. Outre la surveillance attentive de la santé des enfants, de judicieux conseils sont fréquemment donnés aux instituteurs, aux parents et aux enfants eux-mêmes. Le plus souvent il existe un service d'inspection dentaire. Quoique ces soins ne soient donnés que depuis quelques années on peut déjà constater leurs effets bienfaisants, notamment par une amélioration générale des conditions hygiéniques, tant à l'école qu'au foyer, ainsi que dans la prévention des épidémies.

A d'autres égards également, l'action gouvernementale, par le moyen des départements d'hygiène, a laissé de nombreux témoignages de son efficacité; il est facile de s'en rendre compte par l'examen du taux des décès causés par certaines maladies contagieuses, telles que celles dont il est parlé dans le présent ouvrage sous la rubrique "Statistiques vitales". Nous en puiserons un exemple dans l'Ontario, province où l'hygiène scolaire a atteint son plus haut degré de développement. Dans cette province, les décès causés par la tuberculose ont décliné de 87.1 à 71.0 par 100,000, au cours de la période 1912-21. Ceux attribués à la fièvre typhoïde de 19.4 à 7.2 par 100,000; à la rougeole de 4.2 à 1.8 et à la coqueluche de 16.2 à 10.5. Il est vrai que le taux de la mortalité s'est quelque peu accru en ce qui concerne certaines autres maladies; néanmoins la situation est satisfaisante au point de vue des maladies endémiques, particulièrement la tuberculose, les cités de cette province présentant à cet égard le taux de mortalité le plus bas. Cet heureux résultat tient à ce que l'hygiène scolaire est en plus grand honneur dans les cités que dans les villages; c'est une comparaison tout à fait frappante. En fait, les mesures hygiéniques actuellement en vigueur ont rendu à peu près impossible la diffusion des épidémies, même les plus communes.

**Institutions.**—La plus familière de toutes les institutions publiques où l'on conserve ou restaure la santé, c'est l'hôpital général, commun à toutes les villes, grandes et petites, et que l'on trouve aussi dans les districts ruraux les plus prospères et les plus éclairés. Ces hôpitaux sont généralement bâtis et entretenus par la municipalité, leur administration étant placée entre les mains d'une commission; leurs revenus proviennent des allocations municipales, des subventions des gouvernements provinciaux, des libéralités provenant des particuliers et des associations, enfin, des contributions des malades. On y accueille et on y soigne à titre gratuit tous les gens n'ayant pas les moyens de se faire soigner convenablement chez eux. Viennent en second lieu les maisons de refuge et les orphelinats où l'on recueille les adultes indigents et les enfants sans foyer; ceux-ci y sont nourris et habillés jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie, ou bien adoptés dans une famille. Il existe des orphelinats tant dans les villes que dans les campagnes; quant aux asiles